

TRIPHÉES

des Associations
Professionnelles

**5^{ÈME}
ÉDITION**

24 Octobre 2024

Règlement des
Trophées 2024



RÈGLEMENT DES TROPHÉES CEDAP 2024

des associations professionnelles

Cérémonie de remise des prix

24 OCTOBRE 2024

Le Cedap, le réseau des dirigeants d'associations professionnelles a décidé de primer les associations professionnelles et leurs acteurs (élus, dirigeants exécutifs et collaborateurs) pour la mise en place d'actions à caractère innovant en organisant « **Les Trophées Cedap des associations professionnelles** ». Ce concours a été créé dans le but de **mettre en lumière les actions innovantes et responsables** menées par les associations professionnelles pour le développement des entreprises et métiers qu'elles représentent.



RÈGLEMENT DES TROPHÉES CEDAP 2024

des associations professionnelles

ARTICLE 1 : OBJET

Les Trophées Cedap récompensent les initiatives des acteurs du secteur des associations professionnelles sur le critère de l'innovation dans les principaux domaines d'intervention qu'elles couvrent : communication , animation de réseau , influence , RSE .

ARTICLE 2 : LES CANDIDATS

Ce concours est ouvert à l'ensemble des associations professionnelles* (nationales, européennes ou internationales) dont le siège social est situé en France et dont les dirigeants exécutifs sont membres ou non du Cedap.

*Selon le référentiel Quali'OP présent sur le site internet du Cedap, l'association professionnelle est une structure de droit privé, à but non lucratif, qui représente, défend et promeut les spécificités ou les intérêts de ses adhérents.

ARTICLE 3 : LES CATÉGORIES

Les Trophées Cedap seront décernés dans chacune des catégories visées ci-dessous :

Prix Stratégie de communication

Porte sur les actions de communication mises en place pour valoriser l'association professionnelle et/ou les entreprises du secteur auprès d'un public externe.

Prix Relation adhérents

Décerné à toute initiative mise en place pour dynamiser et animer le réseau des adhérents de l'association professionnelle.

Prix Influence

Porte sur les actions d'influence mises en place par l'association professionnelle selon une stratégie bien définie par le secteur.

Prix RSE

Porte sur tout projet à forte dimension sociale, environnementale ou sociétale, remarquable et innovant par rapport aux missions traditionnelles de l'Association Professionnelle et/ou aux pratiques internes.

Prix du nouveau DG

Le prix du nouveau DG est réservé aux DG d'associations professionnelles en poste depuis moins de deux ans et qui ont lancé une initiative, RH, communication, influence, RSE, technique ou encore valorisation de leur filière qui a un impact positif sur leur association professionnelle et leur secteur d'activité.

Prix des DG

Les membres du Cedap et les DG d'associations professionnelles non membres votent pour leur projet préféré parmi les projets présélectionnés par le jury !

Chaque projet ne peut concourir que dans une seule catégorie.

Un comité d'organisation se réserve le droit de déplacer le dossier dans la catégorie correspondant le mieux à l'initiative proposée ou de ne pas décerner de prix dans une catégorie si aucun dossier n'est jugé satisfaisant.

Le Jury se réserve le droit de remettre un prix « Coup de coeur du Jury ».

ARTICLE 4 : LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour chacun des Trophées l'association professionnelle candidate devra apporter la démonstration du caractère innovant des actions mises en place.



RÈGLEMENT DES TROPHÉES CEDAP 2024

des associations professionnelles

ARTICLE 5 : LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats visés à l'article 2 du présent règlement doivent retourner, **au plus tard le 26 juillet 2024**, leur dossier de candidature **uniquement par mail à l'adresse dédiée : trophees@cedap.asso.fr**

La participation aux Trophées Cedap est gratuite. Le Cedap garantit la confidentialité des informations recueillies.

ARTICLE 6 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être valable, le dossier de candidature doit impérativement se présenter de la façon suivante :

Le dossier de candidature dûment complété avec un descriptif synthétique du caractère innovant de l'initiative et de ses bénéfices pour l'association professionnelle et/ou pour les adhérents de l'association professionnelle et /ou pour le secteur d'activité dans son ensemble et contribuant à l'intérêt général.

Les candidats doivent impérativement spécifier la catégorie pour laquelle ils souhaitent concourir. Le projet présenté doit avoir une ancienneté maximale de 3 ans et ses effets doivent être encore mesurables aujourd'hui.

Les candidats s'engagent à renseigner leur dossier de façon exacte, sur la base d'éléments objectifs, précis et vérifiables. Ils peuvent joindre à leur dossier, par mail trophees@cedap.asso.fr tout complément d'information ou document jugé utile susceptibles d'illustrer leur(s) action(s).

Ce dossier de candidature pourra être accompagné de visuels (images au format GIF ou Jpeg et vidéos).

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé au maximum de 15 membres : professionnels exerçant une activité en relation directe ou indirecte avec les associations professionnelles.

Les membres du jury sont soumis à une obligation de confidentialité tant en ce qui concerne les dossiers de candidature que les débats qui auront lieu lors des réunions du jury, les nominations et les résultats définitifs jusqu'à la remise des Trophées.

Les associations professionnelles présélectionnées seront invitées à venir défendre leur projet devant le Jury avant la remise des prix.

Les résultats seront divulgués uniquement lors de la soirée de remise des Trophées prévue le 24 octobre 2024.



RÈGLEMENT DES TROPHÉES CEDAP 2024

des associations professionnelles

ARTICLE 8 : REMISE DES TROPHÉES

Les Trophées Cedap seront matérialisés par un certificat et un objet distinctif qui seront remis soit au Président, soit au Délégué général de l'association professionnelle lauréate à l'occasion de l'événement « Les Trophées Cedap des associations professionnelles » auquel seront invitées les associations professionnelles ayant envoyé un dossier ainsi que l'ensemble des associations professionnelles contactées.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DES LAURÉATS

Les résultats des Trophées Cedap feront l'objet d'un communiqué auprès des adhérents du Cedap et de l'ensemble des associations professionnelles participantes, ainsi que d'une information sur différents supports de communication. Ils seront mis en ligne sur le site internet du Cedap et sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter...). Les lauréats pourront utiliser leur trophée à toutes fins qu'ils jugeront utiles à condition de mentionner le Cedap, le réseau des dirigeants d'associations professionnelles.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT

Le dépôt d'un dossier de candidature aux Trophées Cedap des associations professionnelles entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui devra être dûment validé par le dirigeant de l'association professionnelle.

Par la validation de son dossier de candidature, chaque association professionnelle déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, droit d'auteur et des droits à l'image des documents et éléments qu'il fournit. Il garantit à ce sujet les organisateurs des Trophées Cedap de toutes réclamations et poursuites.

ARTICLE 11 : DURÉE

Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ ET DROIT A L'IMAGE

Les participants restent propriétaires des restitutions soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. En revanche, le Cedap se réserve le droit de faire mention de leur contenu dans le cadre de communications non-commerciales de sa part et sans limite de temps.

Tout participant accepte toutefois que, dans le cadre de sa participation au concours ou aux événements organisés par le Cedap, il puisse être pris en photographie ou filmé de même que son projet. Il accepte également que les photographies ou extraits filmés enregistrés à cette occasion puissent être utilisés librement par le Cedap pour promouvoir le concours ou les événements en rapport avec celui-ci et diffusés à cette fin à la presse, publiés sur le site Internet du Cedap ou sur tout autre support d'information en France et à l'étranger. Le candidat ne s'opposera pas à cet usage et renonce à toute rémunération à cet égard.



AMBITION

INNOVATION

MUTATION



TROPHÉES
DES ASSOCIATIONS
PROFESSIONNELLES

cedap

#TropheesCedap

Contact

01 40 55 14 95

trophees@cedap.asso.fr

10 rue du Débarcadère - Paris 17